



INSCRIPTION RÉINSCRIPTION DATE DE DÉPÔT :

RESPONSABLE LÉGAL

Identité :	
Adresse :	
Tel. domicile :	Tel. portable :
E-mail (<i>obligatoire</i>) :	

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

a) Élèves de la même famille

	Élève 1	Élève 2	Élève 3
Identité			
Date de naissance			
Niveau scolaire			
Instrument			

b) Forfaits tous publics (scolaires ou adultes) : cocher le cursus souhaité

	Élève 1	Élève 2	Élève 3
Éveil musical	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cursus général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FM individuel : option facultative au cursus général	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

c) Offres à la carte réservées aux lycéens et adultes : cocher les activités souhaitées

	Élève 1	Élève 2	Élève 3
Cours d'instrument individuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation musicale (cours individuel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation musicale (cours collectif)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Classe d'orchestre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

(réservée à l'administration)

	Élève 1	Élève 2	Élève 3
Niveau de formation instrumentale			
Niveau de formation musicale			
Classe d'orchestre (COCHER)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION FAMILIALE DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné _____, fait connaître ma décision auprès du personnel ou toute personne dûment mandatée par la Lyre decazeilloise (orchestre d'harmonie et école de musique) pour filmer, photographier et enregistrer les élèves désignés dans ce dossier d'inscription lors de ses activités et reproduire, diffuser et exploiter librement les images ainsi réalisées.

	Élève 1	Élève 2	Élève 3
Autorisation (OUI / NON)			

Règles d'exception :

- 1. Les groupes dans les lieux publics :** Il est possible de diffuser une image d'un groupe de personne à condition que la photo ne soit centrée sur aucune personne en particulier (exemple : un orchestre en représentation).
- 2. L'exception d'information :** Il est possible de diffuser l'image de personnes reconnaissables sans leur autorisation si la photo est en lien avec l'actualité, en respectant la réelle portée informative et/ou historique; le lien à l'évènement représenté; l'intimité ou à la dignité de la personne représentée et que la photo de la personne ne soit pas sortie ou détournée de son contexte initial.

Fait à _____, le _____.

Signature du responsable légal



DISPOSITIF « MUSIQUE SOLIDAIRE »

Dans le cadre de l'année scolaire 2020-2021, l'école de musique met en place **sur fonds propres**, un dispositif de bourse « musique solidaire », sans distinction d'âge ou de domiciliation. **LIRE ATTENTIVEMENT NOS CONDITIONS PARTICULIÈRES.**

Désignation par élève	QF tranche 1 de 0 à 300	QF tranche 2 de 301 à 500	QF tranche 3 de 501 à 700	QF tranche 4 de 701 et plus
Remise accordée sur l'offre de cours choisie	-30%	-25%	-20%	
Location d'instrument	20 € <i>+ 150 € (caution)</i>	40 € <i>+ 150 € (caution)</i>	60 € <i>+ 150 € (caution)</i>	
Manuel de formation musicale	OFFERT !	5 €	10 €	

Conditions particulières

- Pour l'année scolaire 2020-2021, le dispositif propose jusqu'à **QUATRE bourses pour l'ensemble de l'école**,
- OBLIGATOIRE : fournir une **attestation de quotient familial** (document CAF), de la **situation du mois antérieur à la date d'inscription**,
- Offre limitée à une **seule demande par famille et par an**,
- Éligibilité **par ordre d'arrivée** des dossiers d'inscriptions dûment complétés,
- Priorité accordée aux usagers effectuant une **première demande** de bourse,
- Les réductions s'appliquent **sans distinction d'âge et de domiciliation** sur l'ensemble de nos cursus,
- Toute demande hors quota, fera l'objet d'une **appréciation au cas par cas** par la direction de l'école de musique, dans la limite des moyens annuels alloués à ce dispositif,
- Une fois le dossier validé, l'**inscription est payable d'avance et en totalité** avec la possibilité de faire 3 chèques égaux (encaissement différé),
- La deuxième inscription (et plus) d'une même famille bénéficie des **réductions contractuelles**,
- De part la nature des moyens éphémères qui y sont alloués, le **maintien de ce dispositif d'aide sera réévalué tous les ans.**

Traitement du dossier

Toute demande doit passer par l'administration de l'école de musique. Chaque **dossier complet** sera enregistré, numéroté et daté par ordre d'arrivée. Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais, à la lecture des éléments portés à notre connaissance.

Remise de l'attestation CAF en main propre ou par e-mail sur :

contact@lyredecazeilloise.fr



FICHE DE FACTURATION

Bourse « Musique solidaire » : **NE PAS FACTURER** avant validation de la demande.

Désignation	Élève 1	Élève 2	Élève 3
Éveil musical	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Découverte cuivres	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Cursus général	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
<i>Option facultative au cursus général</i> FM individuel	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Cours d'instrument individuel	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Formation musicale (cours individuel)	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Formation musicale (cours collectif)	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Classe d'orchestre	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Manuel de formation musicale / Éveil	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Sous total par élève	<i>Annuel élève 1</i> <input type="text"/> €	<i>Annuel élève 2</i> <input type="text"/> €	<i>Annuel élève 3</i> <input type="text"/> €
TOTAL	ANNUEL : ÉLÈVE 1 + ÉLÈVE 2 + ÉLÈVE 3 <input type="text"/> €		

Mode de règlement :

- 1 CHÈQUE (encaissé vers le 15 octobre)
2 CHÈQUES (encaissés vers le 15 octobre et le 15 janvier)
3 CHÈQUES (encaissés vers le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril)
ESPÈCES

École conventionnée



Les chèques sont à libeller à l'ordre de **"ÉCOLE DE MUSIQUE"** et datés du jour d'inscription.